

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 27 avril 2016**

---

Délibération n° 2016 - 27/04/2016 – 9

*Avis sur la désignation de deux directeurs de composantes  
pour siéger au sein de la Commission des moyens du  
Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU les statuts du Service commun de formations continue et par alternance notamment l'article 6 approuvés par le Conseil d'administration du 3 juillet 2014

Après en avoir délibéré

**rend un avis favorable avec 30 voix pour (unanimité) sur la désignation, par le Président de l'Université, de la direction de l'UFR des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et de la direction de l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV) pour siéger au sein de la Commission des moyens du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA).**

Dijon, le 28 avril 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement